

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 74 (1986)

Heft: [11]

Artikel: Les nouvelles pauvres

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-278075>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

FEMINISATION DE LA PAUVRETE

LES NOUVELLES PAUVRES

Au cours des 15 dernières années, plusieurs études ont montré qu'une catégorie de « nouveaux pauvres » est apparue dans les pays industrialisés, et ceci malgré la croissance économique rapide des trente dernières années, les ressources importantes consacrées à la protection sociale, le développement des services sociaux et les dépenses consacrées à l'éducation.

Les femmes, ou certains groupes d'entre elles, occupent une place importante parmi ces « nouveaux pauvres », à tel point que l'on parle aujourd'hui couramment, dans les pays développés, de « féminisation de la pauvreté ». Cette notion a été formulée d'abord en Amérique du Nord, mais elle s'est étendue désormais à d'autres continents. Et en Suisse aussi, le phénomène est devenu visible.

Dossier réalisé par Jacqueline Berenstein-Wavre et Odile Gordon-Lennox

La pauvreté est une constante de l'histoire, et son regard, guettant l'espoir, nous interpelle partout. Pourrai-je ou non survivre, et avoir une indépendance économique suffisante pour épanouir mon potentiel d'être humain ? Le lien entre les femmes et la pauvreté est aussi universel ; il en a été question tout au long des débats de Nairobi, en juillet 1985. Mais la pauvreté prend des visages différents selon que l'on parle de la campagne ou de la ville, des pays du sud ou de l'occident. Certains pays n'arrivent pas à faire sortir une large part de leur population de ce marécage. Dans d'autres, en revanche, la situation des pauvres tranche avec la plus ou moins grande prospérité de leurs concitoyens. C'est dans ces pays-là que la féminisation de la pauvreté peut être mise en lumière comme un phénomène récent et spécifique.

Les pays développés disposent de statistiques plus ou moins adéquates qui permettent de dessiner l'évolution du nombre et du profil des personnes qui se trouvent en dessous du seuil de pauvreté. Ce seuil, chiffré, correspond à un revenu minimal défini par les spécialistes de différents domaines — impôts, justice, assistance sociale.

CUMUL DE HANDICAPS

Mais la pauvreté n'est plus aujourd'hui définie uniquement comme un manque de ressources en argent ; elle est définie aussi comme un cumul d'handicaps sociaux qui excluent l'individu ou le groupe d'un mode de vie considéré comme nor-

mal. Aussi dans son rapport sur le « programme de lutte contre la pauvreté » la Communauté Economique Européenne (CEE) a défini de la manière suivante le seuil de pauvreté : « Peuvent être considérés comme pauvres les individus et les familles dont les ressources sont si fa-

bles qu'ils se trouvent exclus du mode de vie, des habitudes, et des activités normaux de l'Etat dans lequel ils vivent... ». Sur le plan des revenus « sont considérés comme pauvres ceux qui disposent de moins de la moitié du revenu moyen par habitant de l'Etat membre ». Cette nouvelle conception a été mise en évidence, en France, par le livre de R. Lenoir « Les exclus (un Français sur dix) »¹, et aux USA et dans tous les pays de la CEE par de nombreux autres ouvrages.

En Grande-Bretagne selon Peter Townsend² les individus sont considérés comme pauvres « seulement » si leurs ressources ne les mettent pas en mesure d'acquérir le panier de vivres, de participer aux activités, de disposer des

¹Seuil, 1974.

²Cité dans un rapport de Nicole Questiaux, ex-ministre française de la solidarité.



Pour les mères seules, un budget souvent serré.

Photo BIT

conditions de vie et des commodités selon les coutumes approuvées et encouragées par la société dans laquelle ils vivent» (concept de déprivation relative).

En Suisse, dans ses études sur la situation des rentiers AVS³, Pierre Gilliland a montré que même un rentier AVS moyennement nanti, mais malade et solitaire... pouvait être complètement marginalisé et exclu de la société.

Vers le milieu des années septante, la CEE comptait 30 millions de pauvres, soit 11,4 % de tous les ménages. L'étude réalisée à cette époque (rapport de la CEE sur le « Programme de lutte contre la pauvreté ») fait apparaître les caractéristiques de la « nouvelle pauvreté ». Le pourcentage de pauvres est supérieur ou nettement supérieur à la moyenne dans :

- les ménages dont le chef est une femme ;
- les ménages dont le chef est âgé ;
- les ménages composés d'une personne isolée et les ménages composés de cinq personnes ou plus ;
- les ménages dont le chef est divorcé et parfois aussi dont le chef est veuf ;
- les familles mono-parentales ayant plus d'un enfant ;
- les ménages dont le chef est inactif qu'il soit jeune ou vieux.

Il faut remarquer que ces handicaps sociaux ont tendance à se cumuler, et que ce cumul touche tout particulièrement les femmes. Ainsi, en RFA, 84 % des chefs de familles monoparentales sont des femmes, et 44 % des mères seules gagnaient en 1981 moins de 1 400 DM par mois⁴.

Aux Etats-Unis, dans la catégorie des pauvres, le pourcentage de femmes seules avec responsabilités familiales est passé de 25 % en 1965 à 41 % en 1975. Il aurait atteint aujourd'hui plus de 50 %, et ceci alors que les familles monoparentales dont le chef est une femme représentent seulement 15 % du total des familles⁵. La courbe monte toujours, les femmes noires étant les plus défavorisées.

INÉGALITÉ DES SALAIRES

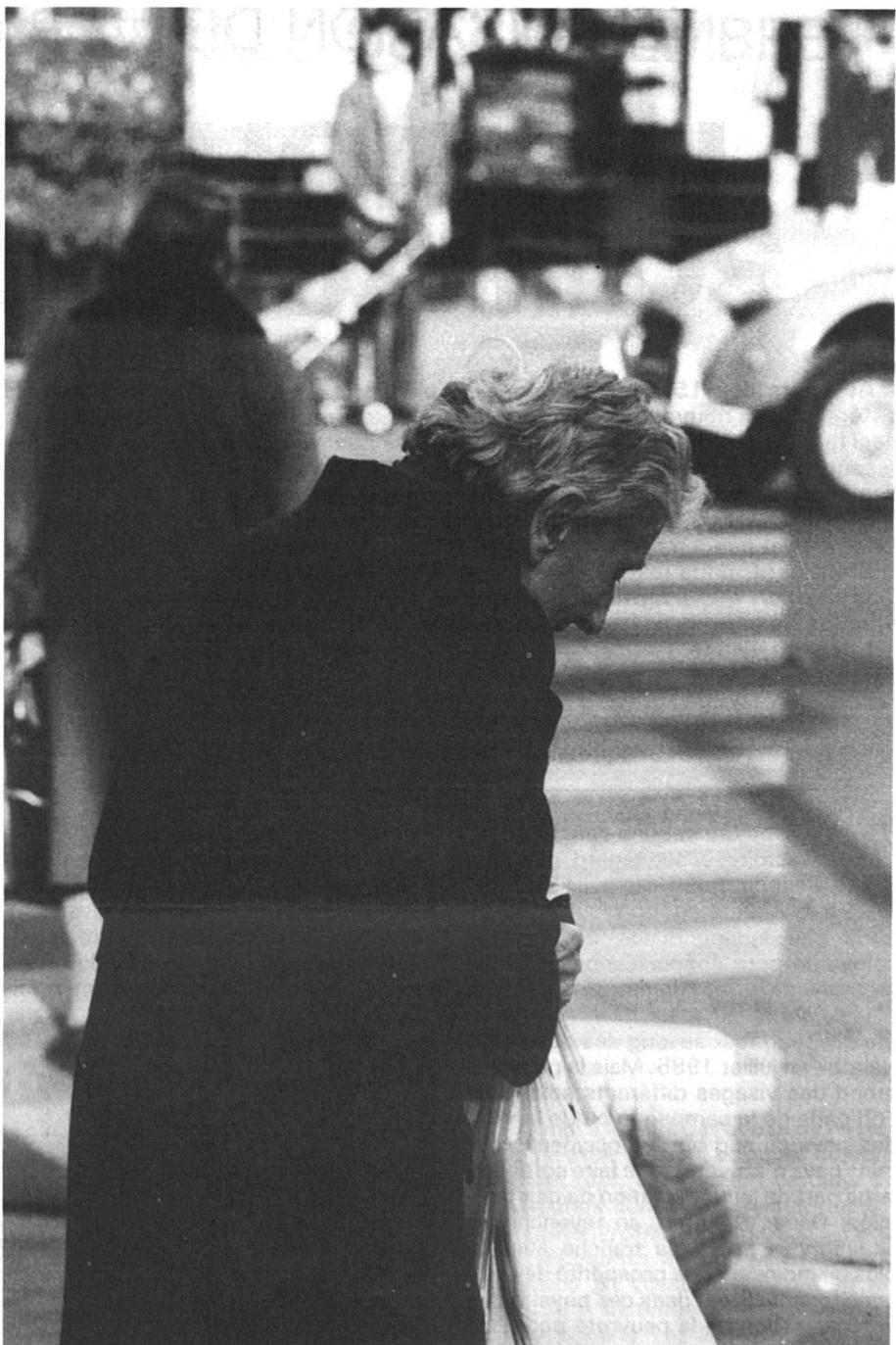
Au Canada, en 1983, 45 % des femmes seules sont pauvres, et 47 % des

³—Vieillir aujourd'hui et demain, Réalités Sociales, 1982.

—Rentiers AVS, une autre image de la Suisse, Réalités Sociales, 1983.

⁴Gross Elke, Feminisierung der Armut, Wendepolitik auf Kosten der Frauen, dans Blätter für deutsche und internationale Politik 1, Köln 1986.

⁵Scott Hilda, Working your way to the bottom, The feminization of Poverty, Pandora Press, 1984.



Les retraitées : une catégorie à risques.

Photo BIT

familles monoparentales. Les plus vulnérables sont les femmes de plus de 65 ans et les femmes seules élevant de jeunes enfants. Statistiquement, les retraites des femmes qui ont travaillé sont inférieures à celles des hommes, ce qui ne fait que reproduire la différence au niveau des salaires, puisque dans la plupart des pays occidentaux une femme gagne en moyenne de 60 % à 70 % de ce que gagne un homme. Quant aux femmes qui n'ont pas travaillé hors de la maison, si elles sont veuves elles ont plus de chances de se retrouver au-dessus du seuil de pauvreté que si elles sont divorcées.

Cette vulnérabilité spéciale des femmes à la pauvreté a des causes multiples qui s'ajoutent et se renforcent selon les circonstances : récession économique entraînant chômage et bas salaires, ruptures des mariages attribuées par les conservateurs à la libération de la femme, absentéisme et irresponsabilité des pères, dépendance du fait que le travail ménager n'est ni reconnu ni protégé⁶, longévité des femmes, baisse des services sociaux, hauts loyers... A ces cau-

⁶Vandelac Louise, Du travail et de l'amour, Remue-Ménage, 1985.

ses, il faut encore ajouter la politique d'austérité budgétaire adoptée dans certains pays. Le nombre des femmes pauvres augmente en fonction de la diminution des crédits sociaux.

VAGUE CONSERVATRICE

Beaucoup d'organisations féminines et les bureaux gouvernementaux pour la femme essayent de cerner le problème et de prendre des mesures pour limiter ses effets désastreux. A court terme, ces mesures relèvent de l'aide sociale et de la solidarité. Mais à long terme, c'est un changement profond de la société qui s'impose. Toute la conception du rôle de la femme dans la société est à revoir, et celle du travail dans la vie de la femme. Il est inquiétant d'observer dans les pays occidentaux une vague conservatrice qui veut imposer, sous prétexte d'aider la famille, une politique rétrograde qui va limiter les choix de la femme en tant que personne⁷. On entend parler d'une priorité d'accès à la formation pour les mères de famille et bien sûr de mesures qui visent à limiter le libre choix des femmes à procréer.

Remettre la femme à la maison sous prétexte d'aider la famille ! Nous préférons donner la parole à Florence Hugo-dot-Zeller, conseillère de Tribunal administratif en France et mère de cinq enfants : « Mon expérience de mère et de praticienne d'un métier longtemps resté masculin me donne à penser, le plus sérieusement du monde, que le partage réel au sein du couple des tâches ménagères et éducatives serait un bienfait pour les femmes, pour les enfants et aussi pour les hommes... Ce partage suppose un autre partage : celui du travail professionnel, non seulement entre chômeurs et non-chômeurs mais entre les sexes et entre les générations et entre les différentes périodes de la vie d'une même personne. »

Ce nouvel équilibre du travail professionnel suppose que les femmes ne partent pas avec le handicap actuel d'une formation insuffisante. Il suppose que tombe la barrière de l'âge, que la formation permanente devienne une réalité. Il sous-entend aussi la reconnaissance du travail ménager et éducatif et sa protection sociale. Un programme qui a une dimension universelle qui devrait attirer aussi les hommes et leur offrir un choix de style de vie. On ne pourra plus chanter : c'est une femme libérée, elle est si fragile, ne la laisse pas tomber... »

⁷cf. Le Monde du 9 septembre 1986, Une politique nataliste européenne.

A lire également : les Cahiers du Grif, printemps 1985. Dasques Françoise, les femmes et la pauvreté.

LES « POCHE DE PAUVRETE » EN SUISSE SOIS JEUNE ET MARIE-TOI

En Suisse aussi, la féminisation de la pauvreté est une dure réalité. Et comme partout ailleurs, les deux catégories de femmes les plus exposées sont les responsables de familles monoparentales (veuves, divorcées, séparées, célibataires vivant seules avec leur(s) enfant(s) à charge) et les femmes âgées.

Marcelle Henninger, de l'Association des Mères chefs de famille et des familles monoparentales, fait une analyse saisissante de la situation à laquelle se trouvent confrontées les femmes qui élèvent seules leurs enfants. Elle note tout d'abord que le montant de la pension alimentaire — si pension alimentaire il y a — est généralement insuffisant pour l'entretien de la famille. La mère seule doit donc travailler à l'extérieur.

Si elle travaille à plein temps, elle doit fournir environ 70 heures de travail par

semaine (travail rémunéré plus travail ménager). Les infrastructures d'encaissement pour les enfants ne sont pas toujours suffisantes. Et quand la maladie s'en mêle, il ne reste à la mère-travailleuse d'autre solution que de prendre sur ses vacances les jours de congé nécessaires.

Par ailleurs, note encore Marcelle Henninger, « qui dit profession dit formation. Nous constatons, au sein de notre association, que les femmes en possession d'une formation, même après un temps d'adaptation rendu nécessaire après une interruption plus ou moins longue, se débrouillent rapidement. Elles songent à se recycler, ou à augmenter leurs connaissances. La difficulté n'est pas de leur côté, mais de celui des possibilités qui leur sont offertes pour poursuivre leur but. Quant à celles qui n'ont aucune formation, et qui doivent élever de tout jeunes enfants, ce sont évidemment les plus démunies ». ▷

UN INDICATEUR VAUDOIS

Parmi les multiples indicateurs possibles de la pauvreté, nous avons choisi, dans le canton de Vaud, la statistique des personnes de condition modeste dont l'Etat subventionne les cotisations d'assurance-maladie par la loi d'encouragement à l'assurance en cas de maladie et d'accidents (LEAM) et par la loi sur l'assurance en cas de maladie et d'accidents (LVAMA), cette dernière concernant les personnes âgées.

Sur 100 personnes adultes recevant un subside LEAM, il y a 68 femmes. Sur 100 personnes âgées rece-

vant un subside LVAMA : 75 femmes. A noter que la population féminine adulte est de 53 % de la population adulte totale.

Voici un tableau des personnes les plus démunies, soit celles qui touchent un subside LEAM de 100 %. En parallèle : les proportions de femmes dans la population de même âge.

La proportion de femmes ne payant pas un centime de leur cotisation d'assurance maladie croît donc beaucoup plus vite que la proportion de femmes dans la population.

Age	% de femmes touchant un subside à 100 %	% de femmes par rapport à la population même âge
20-29	50,4 %	50,4 %
30-39	55 %	50,5 %
40-49	57 %	50,3 %
50-59	66 %	52 %
60-69	70 %	55 %
70-79	71 %	60 %
80-89	78 %	67 %
90 et +	85 %	75 %